

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2025

Étaient présents :

Laurent LAFAYE, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Danièle BARRIERE, Jean-François BATIER, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Marie-Claude BODEN pouvoir à Martine LEPETIT
 Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marie-Claude BODEN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2025/D/029 - **Objet :** Demande de subvention rénovation des toilettes de l'école élémentaire

Monsieur Gaston CHASSAIN, 1^{er} adjoint au Maire, indique que la rénovation des toilettes de l'école élémentaire est inscrite au budget 2025.

Pour assurer le plan de financement le plus optimal pour la collectivité, Monsieur le 1^{er} adjoint, Gaston CHASSAIN demande au Conseil municipal un accord de principe pour solliciter les éventuels partenaires financiers, dont le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre	10 000,00		
Travaux	54 000,00	Subvention CD87 (10% HT)	6 400,00
Total HT prévisionnel :	64 000,00		
TVA	12 800,00	FCTVA Autofinancement	10 498,56 59 901,44
TOTAL TTC	76 800,00		76 800,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition de demande de subvention
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 02 avril



Le Maire,

Laurent LAFAYE.